

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° CG 2011-8120 du 31 août 2011 portant modification de la décision n° 2009-1635  
du 11 mars 2009 portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1124690S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision en date du 25 octobre 2005 portant organisation générale de Météo-France ;  
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 susvisée sont ainsi rédigés :  
« *Art. 1<sup>er</sup>.* – M. Yves GLEYZES, directeur technique, est nommé ordonnateur secondaire de la direction technique – direction des systèmes d'observation.  
*Art. 2.* – M. Yves GLEYZES, directeur technique, est nommé ordonnateur secondaire de la direction technique – direction des systèmes d'information. »

Article 2

L'article 4 de la même décision est ainsi rédigé :  
« *Art. 4.* – M. Daniel ROUX, directeur du centre de Toulouse, est nommé ordonnateur secondaire de la direction du centre de Toulouse. »

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 5

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 31 août 2011.

*Le président-directeur général  
de Météo-France,*

F. JACO